

LOTISSEMENT « LES COLOMBES I et II »

La première réalisation à HOLTZHEIM de la FONCIERE HUGUES AURELE fut le lotissement " LA FONTAINE " en trois tranches : Tranches 1 et 2 : construction de maisons individuelles. Tranche 3 : îlots pour une maison de retraite et une résidence locative aidée et pour personnes âgées.

Afin de favoriser une étude de déplacement de deux lignes de haute tension de 63 000 V chacune sur un tracé unique, la Commune de Holtzheim a mené une réflexion à partir de l'An 2000. Cette réflexion a mené à la volonté d'étendre la zone de construction au Nord de la zone urbanisée du lotissement " LA FONTAINE ". Une modification des règles d'urbanisme s'imposait, c'est pourquoi, le Conseil Municipal a doté la Commune d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en Septembre 2005.

Les négociations foncières réalisées par la FONCIERE HUGUES AURELE ont abouti à une maîtrise de l'ensemble du périmètre, non sans peine. L'instruction du permis de lotir, déposé le 12 Décembre 2006, a abouti à une autorisation de lotir, délivrée par Monsieur le Maire, le 31 Juillet 2007. Après les périodes de purge des délais de recours, les appels d'offre ont pu être lancés et des marchés ont été signés avec les Entreprises SCHERBERICH de Colmar pour les travaux de voirie, d'assainissement et d'eau potable et SIRS d'ECKBOLSHEIM pour les réseaux d'éclairage public, téléphone, câble, gaz et alimentation électrique. La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet BEREST de Colmar.

Ces lotissements s'appelleront les COLOMBES en rappel de l'œuvre d'art " l'envol des colombes " implantée sur la place située devant la maison de retraite.

Les lotissements comprendront des parcelles comprises entre 6 et 12 ares, réservées à de la maison individuelle, 3 lots sont réservés pour des résidences collectives et, afin de répondre aux souhaits de la collectivité, 36 logements sociaux seront inclus dans le programme des collectifs. D'autre part, une résidence de 24 logements, édifiée à proximité de la maison de retraite sera réservée aux personnes âgées qui pourront bénéficier des services de celle-ci.

Afin de créer une unité et une qualité architecturales sur l'ensemble du site, la FONCIERE HUGUES AURELE a imposé un architecte conseil, le Cabinet BIK ARCHI-



Moment de soulagement pour tous ceux qui attendaient avec impatience l'ouverture du chantier. Le traditionnel ruban tricolore a pour l'occasion été remplacé par un ruban de chantier bien plus approprié à la circonstance.

TECTURE de Entzheim, qui aura pour mission de contrôler le respect de toutes les règles énoncées dans un " Cahier de contraintes architecturales ", telles que : l'obligation d'édifier le garage automobile en annexe du bâtiment principal, l'interdiction d'édifier les clôtures dans les premiers 6 mètres, afin de privilégier un dégagement visuel de part et d'autre des voiries. Dans ce nouveau lotissement au traditionnel système de collecte des eaux de ruissellement sera préféré un réseau de noues végétalisées qui collecte et permet l'infiltration des eaux de ruissellement vers la nappe. Un système écologique et agréable à l'œil. La ligne haute tension qui longe actuellement les constructions sera déplacée.

L'accès des lotissements se fera à partir d'un rond point, à implanter sur la route d'Achenheim et la voie principale du lotissement " LES COLOMBES I " aura une largeur minimale de 12 mètres et se prolongera jusqu'à la maison de retraite.

Après de longues années d'attente, ce dossier arrive enfin au terme de la phase administrative, grâce au soutien indéfectible de Monsieur le Maire de Holtzheim entouré de toute son équipe municipale et du personnel administratif. Cet engagement de tous les instants a été déterminant, car motivé par un souhait de faire progresser la collectivité de Holtzheim et de lui donner les moyens de ses ambitions, en la dotant d'infrastructures nouvelles de grande qualité.



Le premier coup de pelle est de nos jours un premier coup de bulldozer ! A la fin des travaux de voirie et de mise en place des réseaux on aura, en plus de la terre végétale (qui pour qu'elle ne soit pas mélangée avec des gravats est stockée en bordure de lotissement pour les travaux puis remise en place), déplacé 40000 tonnes de tout venant, 8000 tonnes de mélange gravier et sable servant de lit aux tuyaux d'assainissement, mis en place 1450 mètres de collecteurs principaux, 350 mètres de collecteurs secondaires et 500 ml de branchement. La desserte en eau nécessite la même longueur de tuyauterie que celle de l'assainissement, à laquelle il faut rajouter la longueur du maillage de desserte des lots. L'assainissement est posé à une profondeur pouvant aller jusqu'à 4 mètres 50 contre 2 mètres 50 généralement. Une fois les réseaux posés la voirie sera mise en place de façon provisoire, c'est-à-dire d'une épaisseur inférieure de 20 cm à la voirie définitive qui sera posée après deux années pour éviter qu'elle ne soit abîmée durant les travaux de construction et assurer une belle unité visuelle.